

PROCES VERBAL

**Réunion du Comité syndical du
26 mars 2021 – 11h00-14h00
Visioconférence**

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Gabriel DOUBLET - M. Christian DUPESSEY - M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Jean-Luc SOULAT - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick ANTOINE

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

Mme Aurélie CHARILLON - Mme Muriel BENIER – M. Hubert BERTRAND - M. Patrice DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP - Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Jean-François OBEZ - M. Vincent SCATTOLIN - M. Daniel RAPHOZ

– **Thonon Agglomération**

Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Claire CHUINARD – M. François DEVILLE - M. Christophe SONGEON - M. Jean-Claude TERRIER - M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER - M. Joseph DEAGE donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER - M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Julien BOUCHET - M. Pierre-Jean CRASTES - Mme Carole VINCENT

– **Communauté de Communes Faucigny-Glière**

M. Stéphane VALLI

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Marin GAILLARD - M. Jean-Claude GEORGET donne pouvoir à M. Marin GAILLARD - M. Jean-Yves BROISIN donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Sébastien JAVOGUES - Mme Nadine PERINET

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien**

Mme Catherine BRUN - M. Christophe MAYET donne pouvoir à Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT donne pouvoir à Mme Catherine BRUN

Excusés : M. Christophe ARMINJON (pour une partie de la séance) - M. Patrick ANTOINE – M. Jean-Claude GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Cyril DEMOLIS – M. Joseph DEAGE - M. Benjamin VIBERT – M. Christophe MAYET

Assistants : Madame Virginie DUBY-MULLER, Députée, Conseillère départementale de la Haute-Savoie ; Monsieur Gérard PAOLI, Vice-président du Conseil départemental de l'Ain.

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX	3
POINT N°2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2020	3
POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT.....	3
III. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES	3
POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS 2020	3
POINT N°2 – APPROBATION DES COMPTES DE ADMINISTRATIFS 2020	3
POINT N°3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2020	3
POINT N°4 – ADOPTION DES COTISATIONS DES EPCI MEMBRES POUR L'ANNEE 2021.....	4
POINT N°5 – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2021.....	5
IV. FEUILLE DE ROUTE POLITIQUE 2020-2026 : ADOPTION.....	5
V. MOBILITE	9
POINT N°1 – ADOPTION DU PROJET DE CHARTE MOBILITE - DEMARCHE AOM.....	9
VI. GRAND GENEVE	10
POINT N°1 – ACTUALITE TRANSFRONTALIERE	12
POINT N°2 – RETOUR SUR LA REUNION DU BUREAU DU GLCT DU 11 MARS 2021	12
VII. POLITIQUES PARTENARIALES ET TRANSITION ECOLOGIQUE	14
POINT N°1 – PLAN DE RELANCE, PREPARATION DU CPER 2021-2026 ET PREPARATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) : POINT DE SITUATION	14
POINT N°2 – FONDATION USMB : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DU POLE METROPOLITAIN EN VUE DE LA CREATION DE LA FONDATION UNIVERSITE SAVOIE MONT-BLANC	15
VIII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	15
POINT N°1 – ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE ET DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT 2021 AVEC INNOVALES.....	15

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Alain LETESSIER est désigné secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX**POINT N°2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2020**

Le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2020 est approuvé.

POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Les principaux sujets abordés lors de la réunion du Bureau du 05 mars 2021 sont traités dans le présent ordre du jour.

III. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS 2020**

Madame la comptable et Monsieur le comptable ont dressé le compte de gestion 2020 du Budget Principal du Pôle métropolitain du Genevois français à partir du budget primitif de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats. Les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont également réalisés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 32 voix pour, Messieurs Stéphane VALLI, Daniel RAPHOZ et Madame Muriel BENIER ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du Budget Principal

POINT N°2 – APPROBATION DES COMPTES DE ADMINISTRATIFS 2020

Sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-président du Pôle métropolitain du Genevois français, le Président s'étant retiré de la séance.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Vice-président du Pôle métropolitain en charge notamment des finances présente le compte administratif 2020 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français (selon les pièces annexées à la présente délibération).

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M 14						
Résultats reportés		363 291.11	31 519.58		31 519.58	363 291.11
Opérations de l'exercice	3 063 903.63	3 506 119.85	57 690.11	56 798.46	3 121 593.74	3 562 918.31
TOTAUX	3 063 903 63	3 869 410 96	89 209.69	56 798.46	3 153 113.32	3 926 209.42
Résultats de clôture		805 507.33	32 411.23			773 096.10
Restes à réaliser			33 999.84			
TOTAUX CUMULES		805 507.33	66 411.07			739 096.26
RESULTATS DEFINITIFS		805 507.33	66 411.04			739 096.26

Au **budget principal**, le résultat propre à l'exercice se situe à 442 216.22 euros.

Avec la reprise des résultats de l'année 2019 du budget du Pôle métropolitain le résultat de clôture de l'exercice 2020 est de 739 096.26 euros.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 30 voix pour, Monsieur Christian DUPESSEY, Messieurs Gabriel DOUBLET, Stéphane VALLI, Sébastien JAVOGUES, Daniel RAPHOZ et Madame Muriel BENIER ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE les comptes administratifs 2020 du Budget Principal**

POINT N°3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Après avoir approuvé le compte administratif 2020 du budget du Pôle métropolitain du Genevois français, il est proposé au Comité syndical d'affecter les résultats de l'exercice 2020 de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat cumulé au 31.12.2020 en excédent de fonctionnement :

- 805 507.33 €

Résultat cumulé au 31.12.2020 en déficit d'investissement :

- 32 411.23 euros

Restes à réaliser 2020 en investissement : - 33 999. 84 €

Affectation à l'excédent reporté au compte 002

- 739 096.26 euros

Affectation en recette d'investissement au 1068 (besoin de financement)

- 66 411.07 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 32 voix pour, Messieurs Daniel RAPHOZ, Jean-Luc SOULAT, Stéphane VALLI et Madame Muriel BENIER ne prenant pas part au vote,

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2020 sur le Budget principal 2021 suivant la proposition.

POINT N°4 – ADOPTION DES COTISATIONS DES EPCI MEMBRES POUR L'ANNEE 2021

Monsieur Pierre-Jean CRASTES indique que le montant de la cotisation 2021 est établi selon les termes du Débat d'orientation Budgétaire tenu en février dernier. Elle est stable par rapport à 2020 et s'inscrit dans un budget de transition. Cette transition est liée à l'année 2020 qui a été marquée par le renouvellement des équipes municipales, intercommunales et du Conseil du Pôle métropolitain et par la crise sanitaire. La prospective initialement établie et adoptée prévoyait une augmentation de contribution pour 2021 et un passage de 7€ par habitant à 8,5 € par habitant. Cette augmentation est différée et sera analysée à partir du travail en cours de transformation de la feuille de route politique en un plan d'actions. Elle constitue toujours une hypothèse de travail pour 2022.

Monsieur le Président rappelle que pour pouvoir établir son budget, le comité syndical doit fixer le montant de contribution des membres.

En effet, l'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français indique que la contribution des membres aux dépenses du Pôle métropolitain est fixée chaque année par le Comité syndical. La contribution est calculée en fonction du nombre d'habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de l'EPCI membre, actualisée au 1er janvier de l'année de l'exercice et officialisée par une publication au Journal Officiel.

La contribution aux dépenses du syndicat est répartie entre les membres de la façon suivante :

- *Contribution de base : (x) centimes d'euros par habitant.*

L'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français conformément à l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la contribution des membres est obligatoire pour ces derniers pendant la durée du Pôle et dans la limite des nécessités du service telle que les décisions du Pôle l'ont déterminée.

Aussi, conformément au Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors du Comité syndical du 18 février 2021, Monsieur le Président propose de fixer la contribution des membres à 7.00 € par habitant pour le Budget Primitif (BP) 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 32 voix pour, Messieurs Daniel RAPHOZ, Gabriel DOUBLET, Stéphane VALLI et Madame Muriel BENIER ne prenant pas part au vote,

- **FIXE** la contribution des membres à 7.00 € par habitant pour l'exercice budgétaire 2021 ;

- **RETIENT** pour chaque membre, sa population totale, selon la définition de l'INSEE et la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires et à signer les documents y afférant pour procéder au recouvrement de ces contributions.

POINT N°5 – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Monsieur le Président procède à la lecture du Budget Principal 2021.

Ce dernier s'équilibre

- en fonctionnement à

DEPENSES : 4 434 200.26 euros

RECETTES : 4 434 200.26 euros

- et en investissement à

DEPENSES : 283 231.07 euros

RECETTES : 283 231.07 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 32 voix pour, Messieurs Daniel RAPHOZ, Gabriel DOUBLET, Stéphane VALLI et Madame Muriel BENIER ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** le Budget Principal 2021

IV. FEUILLE DE ROUTE POLITIQUE 2020-2026 : ADOPTION

Monsieur le Président Christian DUPESSEY explique que l'adoption de la feuille de route politique constitue une étape importante puisqu'elle définit un cadre précis d'intervention et d'actions du Pôle métropolitain, dresse des objectifs pour le mandat 2020-2026. Ce document sera complété par des fiches actions pour chaque domaine thématique. Il rappelle que la transition écologique a été définie dès le départ comme le fil rouge de ce mandat politique impactant les 4 grandes thématiques : ressources du territoire, aménagement, mobilité, économie. Les coopérations territoriales et transfrontalières sont bien entendu également au cœur de l'action du Pôle métropolitain. Elles constituent un objectif fondamental de l'action du Pôle métropolitain pour représenter ses membres et le Genevois français au sein du Grand Genève et des différentes instances de coopération transfrontalière, mais aussi au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et plus globalement au plan national.

Avant de céder la parole aux Vice-présidents en charge de chaque thématique, Monsieur Christian DUPESSEY souligne la nécessité de construire des modalités d'intervention en confortant les relations entre les communes, les intercommunalités membres et le Pôle métropolitain. Communes – EPCI-Pôle métropolitain forment le bloc local. Il s'agit de faire ensemble ce que nous ne pouvons faire seul. L'enjeu est de prendre en compte les échelles de bassin de vie et d'offrir des solutions de proximité avec des actions à la carte pour correspondre au mieux aux besoins des populations. Cette complémentarité doit ainsi garantir l'efficacité de l'action publique territoriale. Le Pôle métropolitain constitue pour ses membres un outil de coopération à l'échelle régionale et transfrontalière. Il représente les EPCI au sein du GLCT Grand Genève et du CRFG et travaille également en étroite relation avec l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes et les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

La conscience du bassin de vie a été renforcée avec la crise sanitaire que l'on traverse. Le Vivre ensemble transfrontalier et la transition écologique sont deux éléments essentiels pour notre territoire.

Monsieur Gabriel DOUBLET confirme la nécessité de créer « le vivre ensemble transfrontalier ». Le Pôle métropolitain a été doté d'une compétence culture pour que les habitants de ce territoire se rencontrent à travers des évènements communs. La culture est importante pour ce bassin de vie transfrontalier parfois soumis aux mouvements populistes. Des manifestations telles que l'exposition photo « regards d'habitant » ou l'évènement F-LEX sont fédérateurs et mobilisateurs. Ils permettent de la cohésion, des représentations et une identité commune.

Monsieur Sébastien JAVOGUES ajoute que le Pôle métropolitain agit également à travers de ces quatre domaines d'intervention sur des questions sociétales. En effet, la transition écologique se retrouve finalement dans toutes les réflexions portées aux échelles communales, intercommunales mais aussi au niveau transfrontalier et doit être un enjeu commun à chaque thématique, à chaque domaine d'action.

Monsieur Vincent SCATTOLIN explique que le Pôle métropolitain doit poursuivre les travaux engagés à l'échelle transfrontalière tels que le Projet d'agglomération n°4 qui sera signé au mois de juin prochain ou la révision de la planification territoriale transfrontalière comme le Schéma d'agglomération du Grand Genève.

En matière d'aménagement du territoire, il est nécessaire de travailler à une plus forte intégration des 7 SCOT du Genevois français. L'objectif est de maîtriser le développement de notre territoire. Nous devons réfléchir à un SCOT à échelle infra-métropolitaine étant entendu que 2 SCOT dépassent les limites du Pôle métropolitain (Chablais et cœur de Faucigny). Ce SCOT devra être le plus large possible selon les volontés des intercommunalités concernées. En ce qui concerne la démarche InterSCOT, cette dernière a pour vocation de porter ou échanger ensemble sur des thématiques qui touchent l'habitat, l'économie, la densité et les conditions de son acceptabilité, ensemble de thématiques qui structurent nos territoires. La période 2023-2026 permettra de mettre en œuvre ces deux démarches. Au-delà, il serait pertinent de travailler sur des expérimentations liées à l'habitat coopératif, les baux emphytéotiques, les quartiers gares et la métropole ferroviaire avec les Cantons de Genève et Vaud. Ces réflexions visent à accompagner les EPCI dans leur phase pré-opérationnelle. En parallèle, il est important de conserver un volet observation avec l'Observatoire Statistique Transfrontalier et le SITG (Système d'Information du Territoire de Genève, désormais couvrant tout le Grand Genève).

Monsieur Sébastien JAVOGUES ajoute qu'avec les enjeux d'accueil de population décrit par Vincent SCATTOLIN, il faut aussi considérer la question de la préservation de nos ressources telles que l'eau ou le sol. En effet, la gestion de ces ressources a un impact sur l'agriculture, la biodiversité mais aussi sur la santé. La qualité de l'air ou encore les micropolluants dans l'eau ont des effets directs sur notre santé. La transition écologique, c'est une affaire de qualité de vie et de santé publique, de bien être et de bien vivre dans ce beau territoire auquel nous tenons, le Genevois français et le Grand Genève. La transition écologique et les transformations radicales de nos modes de vie qu'elle suppose doit être « heureuse », mobilisatrice et offrir des perspectives de mieux vivre ensemble.

En matière d'énergie, le Grand Genève doit aussi répondre à un enjeu de sobriété en économisant sa consommation, même s'il s'agit d'énergie verte. Avec la démarche « Grand Genève en transition », nous débutons l'écriture dans les mois qui arrivent d'une même vision et compréhension des enjeux qui ont attiré à la transition écologique.

Le Pôle métropolitain doit poursuivre les actions et projets dans lesquels il s'est investi en matière par exemple de qualité de l'air avec la limitation de la pollution au travers la démarche PACT'AIR mais aussi avec la sensibilisation des jeunes sur ce sujet au travers l'animation EXP'AIR.

En matière de biodiversité, l'évènement « La Nuit est belle » permettra de communiquer sur les enjeux de la trame noire et sur la détérioration de l'activité nocturne de la faune. C'est une action de sensibilisation à la fois sur les enjeux de la biodiversité et sur la réduction de nos consommations d'énergie.

Enfin sur l'alimentation, il est indispensable de prioriser la qualité et la proximité en favorisant le lien entre les producteurs locaux et les consommateurs.

En matière de mobilité, Stéphane VALLI rappelle que l'enjeu porte principalement sur la configuration de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) du Genevois français. La mobilité est un enjeu prioritaire de notre territoire. Nous travailler à la bonne échelle pour permettre le développement des transports en commun et des différents services à la mobilité. A travers le Pôle métropolitain, il s'agit de trouver des capacités pour accélérer des déploiements, gagner en efficacité. Le modèle d'organisation que nous proposons repose aussi sur la proximité : proximité à l'utilisateur, proximité de la décision auprès de chaque intercommunalité. La charte politique mobilité soumise ce jour à l'approbation du Comité syndical, permettra d'acter les grands enjeux pour le territoire. Un pacte politique sera ensuite soumis aux élus pour définir les modalités de mise en œuvre de cette AOM.

Madame Catherine BRUN quant à elle, revient sur les services à la mobilité et les modes actifs. L'objectif du mandat est de poursuivre le développement du covoiturage et de l'autopartage. Ces services, malgré la crise sanitaire, ont connu un véritable essor depuis leurs mises en place respectives. Parmi les enjeux, on trouve notamment la mise en place de 10 stations d'autopartage supplémentaires pour couvrir les communes de plus de 6 000 habitants. Ces services permettent de proposer un bouquet de solutions aux habitants du Genevois français.

Madame Chrystelle BEURRIER ajoute que l'autopartage constitue un levier pour limiter l'autosolisme, un sujet pris en compte par tous les EPCI. Elle précise que c'est bien une approche tous modes qui est engagée. Les modes actifs, à savoir le vélo et la marche à pied, sont essentiels dans cette approche de la mobilité du quotidien. Plus des trois quarts de nos déplacements quotidiens font moins de 3 km : le réseau de pistes cyclables et de voies vertes, les services type vélostation, vélos en libre service, ateliers de réparation, l'application Géovélo sont des leviers pour favoriser l'usage du vélo au quotidien, diminuer l'impact sur le climat et la qualité de l'air, favoriser la santé publique.

Au regard de tous ces enjeux, Monsieur Pierre-Jean CRASTES souligne le rôle des dispositifs contractuels qu'il s'agisse des financements apportés par la Confédération suisse, les contrats métropolitains, les Contrats de Plan Etat-Région, le Contrat de Relance et de Transition écologique, les fonds européens. Il est important « de jouer collectif » pour répondre à ce type de dispositifs. Ils permettent d'engager un dialogue

stratégique et de mettre en place des opérations concrètes avec les partenaires suisses, l'Etat, la Région et les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, comme c'est le cas avec le Projet d'agglomération du Grand Genève ou la convention de coopération métropolitaine du Genevois français.

En ce qui concerne le développement économique, Monsieur Marin GAILLARD indique que l'enjeu est de favoriser la création d'emplois et de valeur ajoutée dans le Genevois français alors que la crise économique nous frappe durement. Il s'agit de développer ou de soutenir des actions à fort impact, à fort effets leviers en matière d'emploi, d'innovation, de valeur ajoutée, de transition écologique. Nous devons mobiliser nos différentes énergies, agir ensemble pour définir des objectifs partagés et des principes d'actions. Il s'agit donc de construire le réseau d'acteurs en recherchant des complémentarités entre les différents niveaux d'actions (EPCI, Pôle métropolitain, Grand Genève) et de construire une offre économique territoriale cohérente avec les entreprises et les acteurs socio-économiques en lien avec la transition écologique, favoriser l'innovation.

Pour cela, le début de mandat devra permettre d'élaborer un Programme d'actions et un Pacte économique commun aux EPCI et au Pôle métropolitain permettant de s'engager dans une économie positive pour le territoire.

Cette alliance territoriale doit permettre de valoriser et développer l'innovation, les expérimentations pour les activités économiques, dans le montage même des projets par la mobilisation de l'écosystème entrepreneurial, des acteurs économiques et des collectivités du Genevois français. Il s'agit d'être en capacité de mobiliser et de fédérer. Il s'agit d'être mieux identifié au sein du Grand Genève et au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes comme territoire de création de valeur ajoutée, d'emplois et de qualité de vie.

Monsieur Christian DUPESSEY revient sur l'enseignement supérieur et la formation. Le territoire dispose d'outils fonctionnels tels que la Cité des métiers du Grand Genève et Grand Forma, un dispositif reconnu en matière d'insertion et d'orientation professionnelle et formation et qui essaime sur la quasi-totalité du pôle métropolitain. Dans le cadre de la démarche « Grand Forma, se former dans le Genevois français », il s'agit de développer l'offre de formation en phase avec les besoins d'un territoire de plus de 430 000 habitants et 120 000 emplois. Cette offre doit répondre aux besoins économiques de notre territoire. Elle doit permettre de créer des continuités de parcours dans le Genevois français. Ce développement de l'offre doit s'appuyer sur les universités et organismes de formation existants. L'objectif est aussi désormais de se concentrer aussi sur l'accès aux services pour les étudiants. Pour ce faire, un lien étroit doit être également tissé avec les acteurs économiques du territoire et les organismes de formation.

En matière de concertation, Monsieur Gabriel DOUBLET explique que le Conseil consultatif métropolitain n'a pas réussi à pleinement fonctionner et c'est pourquoi il est proposé de mobiliser les espaces de consultations existants plutôt que d'en créer un supplémentaire. L'objectif est de maintenir un lien avec la population et la société civile à travers des démarches spécifiques de concertation, comme cela sera le cas avec Grand Genève en transition, et de favoriser la mise en réseau des Conseils de Développement mis en place par chaque intercommunalité membre.

En parallèle, il est important de communiquer sur les actions réalisées par le Pôle métropolitain pour qu'il soit mieux compris par les élus locaux français et suisses, les parlementaires suisses et bien entendu par la population. Ainsi, la communication se vaudra plus pédagogique. Elle repose sur une communication institutionnel et une communication de services. On le sait la situation actuelle est difficile en raison de la crise sanitaire. On espère que la situation puisse rapidement s'améliorer car on le sait, les événements sont également très mobilisateurs. Ils permettent de créer une expérience commune et sont d'excellents vecteurs de cohésion.

Pour rappel, le Pôle accompagne ses EPCI membres dans la mise en place de démarche sans se substituer à eux. Monsieur Gabriel DOUBLET cite en exemple la campagne de recensement des faux résidents secondaires. Les flyers distribués comportaient les logos de l'EPCI et du Pôle métropolitain. Ces supports de communication étaient systématiquement adaptés pour chaque intercommunalité.

Lorsqu'il s'agit de communiquer d'un service porté par le Pôle métropolitain, l'enjeu n'est pas de mettre en avant le Pôle mais bien le service en lui-même et sa plus-value pour le territoire.

Monsieur Hubert BERTRAND revient sur le terme « maîtriser » le développement du territoire qu'il trouve trop restrictif et finalement peu ambitieux. Nous devons intégrer le développement mais pas le limiter ou le cantonner. Il s'agit de choisir son mode de développement.

Sur la mobilité, il rappelle que le BHNS Meyrin-Saint-Genis ne compensera pas les bénéfices d'un Tram, projet qui n'a pas été retenu dans le cadre des Projets d'agglomération. Il regrette ces choix qui ne font pas preuve d'anticipation et de vision prospective.

Pour l'emploi et l'industrie, il note une volonté forte des collectivités de Haute-Savoie de développer ce secteur d'activité. Néanmoins, il ne faut pas écarter le tertiaire et l'essor du commerce. Il est indispensable

de maintenir l'éventail des emplois. Il ressent une forme de dédain pour les emplois liés aux centres commerciaux notamment.

En ce qui concerne les autres domaines d'activité, Monsieur Hubert BERTRNAD partage globalement les éléments évoqués.

Monsieur Vincent SCATTOLIN explique que pour l'aménagement du territoire, il ne s'agit pas de le restreindre mais de le « maîtriser » c'est-à-dire de l'organiser. Le Genevois français est un territoire qui est soucieux du respect de ses sols, de sa consommation et qui veille au maintien de ses équilibres. Il explique qu'au cours de ces huit dernières années, ce sont l'équivalent de plus de 2 000 stades de football qui ont été consommés pour la création de logements et de leurs équipements en 10 ans. Il est donc nécessaire de maîtriser les impacts des développements de nos territoire en ayant une position plus affirmée avec nos partenaires suisses en matière de logements. Pour ce faire, des outils tels que l'interSCOT ou encore un SCOT infra métropolitain sont indispensables.

Monsieur le Président explique qu'il se serait opposé à toute idée d'arrêt du développement. L'enjeu est d'organiser nos politiques publiques pour maîtriser notre développement. En ce qui concerne les emplois, il réfute tout mépris. Il explique que 27% des Annemassiens vivent en HLM et il est important de prendre en considération les personnes qui vivent avec des bas revenus. Par ailleurs, Monsieur DUPESSEY ne fait pas de différenciation entre les emplois, chaque secteur d'activité doit être valorisé et soutenu.

Monsieur Hubert BERTRAND convient de la surconsommation des sols, mais celle-ci n'est pas liée à l'emploi. Il ajoute que le Genevois français n'est pas au service de Genève mais bien un partenaire.

Monsieur Christian DUPESSEY indique qu'il n'est nullement mentionné dans la feuille de route que le Pôle métropolitain est au service de Genève. Bien au contraire, la volonté est au rééquilibrage et à un partenariat égalitaire.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES confirme que la volonté commune est bien d'arriver à un rééquilibrage, néanmoins, on retrouve paradoxalement une volonté de forte production de logement au sein du Genevois français. Pour revenir que la question du commerce, il rappelle que le Pôle métropolitain a élaboré un SMAC (schéma métropolitain d'aménagement commercial) afin d'accompagner le développement de ce secteur d'activité qui n'est donc pas délaissé. Ce schéma montre et atteste déjà qu'il y a une sur-offre commerciale dans le Genevois français par rapport au bassin de consommation du Grand Genève et au regard de l'évolution de la consommation à travers le e-commerce. Pierre-Jean CRASTES rappelle que les enquêtes réalisées pour l'élaboration du SMAC l'avaient été avant qu'Amazon ne soit autorisé en Suisse et avant la crise sanitaire. On voit combien celle-ci a bouleversé les habitudes de consommation et a considérablement accéléré la digitalisation de notre économie et de nos modes de vie.

Monsieur Marin GAILLARD rappelle également un autre Schéma conduit dans le cadre de la démarche Inter-SCOT et de la Conférence Economie : le Schéma d'accueil des Entreprises. Le diagnostic montre très bien qu'il y a, sur notre territoire, une très forte concurrence sur le foncier économique entre activités commerciales et activités industrielles ou tertiaires. Les premières sont prêtes à payer jusqu'à 10 fois plus chers les terrains disponibles.

Monsieur le Président précise que la feuille de route appelle à d'autres documents avec par exemple un pacte économique ou encore un plan alimentaire territorial. La feuille de route est composée de huit pages dédiées aux thématiques traitées par le Pôle métropolitain, qui se veulent très vastes. Il est nécessaire de clarifier notre champs d'intervention dans chaque domaine. Le Pôle fait de plus en plus, accompagne et représente. Parmi les plus gros enjeux du mandat, on notera en priorité l'AOM du Genevois français. La partie la plus floue reste peut-être le niveau d'accompagnement apporté aux EPCI pour la transition écologique. Il sera donc nécessaire d'en préciser les modalités pour être facilitateur, accélérateur de projets portés par les EPCI.

Enfin, Monsieur Christian DUPESSEY souligne la grande évolution au cours des derniers mandats avec la transformation de l'ARC Syndicat mixte en Pôle métropolitain.

Monsieur Christophe ARMINJON rejoint l'Assemblée. Il indique qu'il attend du Pôle une coordination mais ne souhaite pas qu'il agisse à la place des EPCI membres. Le Pôle n'est pas une collectivité de plein exercice.

Monsieur Christian DUPESSEY explique que l'objectif est de rendre le Pôle acteur en respectant bien entendu la place et les compétences des EPCI. Le Pôle agit pour le compte des EPCI. Les EPCI s'associent pour porter à travers le Pôle métropolitain des actions et atteindre leurs objectifs. L'enjeu est d'être acteur de notre avenir en adaptant l'échelle d'intervention pour chaque sujet. A titre d'exemple, il cite le service REGENERO pour lequel la meilleure échelle d'intervention était le Pôle métropolitain. Ceci étant, il ne s'agit d'un transfert automatique de compétence. Le Pôle agit par délégation, par missions confiées par les EPCI membres.

Pour Monsieur Gérard PAOLI, Vice-président du Département de l'Ain, invité à assister au Comité syndical, le terme maîtriser n'est pas adapté. Il faut le remplacer par « organiser ». Il ne sera jamais possible de maîtriser les emplois, le rythme de développement, mais il est possible de tendre vers un rééquilibrage.

Monsieur Vincent SCATTOLIN ne rejoint pas cet avis. Le territoire dispose d'outils pour maîtriser et doit se doter d'outils ou dispositifs plus forts pour y arriver. Il fait référence notamment à un SCOT infra métropolitain. Le développement de notre territoire est exceptionnel à l'échelle française. Nous devons mieux anticiper, limiter la consommation d'espaces et ressources naturelles et agricoles.

Monsieur Denis MAIRE apprécie le débat mais suggère de ne pas s'enfermer dans une question de sémantique. La maîtrise devient une ardente obligation d'autant plus qu'il y a des directives données par l'Etat français et l'Europe en matière de préservation des ressources. Il ajoute que tout ne peut être fait à l'échelle du Pôle métropolitain : il faut adapter notre champ d'intervention selon les problématiques. Sur le SCOT métropolitain, il appelle à sa mise en place dans les meilleurs délais possibles. Pour lui, cela devrait le fondement de toutes nos politiques. Il approuve pleinement la feuille de route qui vient d'être présentée.

Monsieur Christian DUPESSEY souhaite éviter toute incompréhension liée à la sémantique. Il propose donc de modifier la feuille de route comme suit : « Maîtriser, organiser et choisir notre développement pour aménager durablement le Genevois français et le Grand Genève ».

Monsieur Gérard PAOLI approuve cette nouvelle proposition. Monsieur SCATTOLIN est

Monsieur le Président propose de passer au vote de la présente délibération permettant l'approbation de la feuille de route politique 2020-2026 du Pôle métropolitain.

L'élaboration de la feuille de route politique du mandat 2020-2026 a fait l'objet de quatre séminaires de bureau et de deux séminaires du Comité Syndical du Pôle métropolitain. Elle donnera lieu à l'élaboration d'un plan d'actions et d'une prospective financière à trois ans au cours de l'année 2021.

Le cadre d'action du Pôle métropolitain est réaffirmé et précisé à travers les axes suivants :

- Agir ensemble pour maîtriser notre avenir (lien commune -EPCI-Pôle métropolitain)
- Coopérer à l'échelle transfrontière et régionale pour réussir
- Révéler un « vivre ensemble transfrontalier » grâce à la culture
- Construire la transition écologique, fil directeur du mandat

La feuille de route est par ailleurs déclinée selon les axes d'interventions thématiques suivants :

- Aménagement du territoire : Maîtriser notre développement et aménager durablement le Genevois français et le Grand Genève
- Ressources (eau, air, sol), biodiversité et alimentation : Préserver et valoriser les ressources du territoire, vers plus de sobriété
- Mobilités : Transformer les mobilités
- Economie positive et formations : Favoriser les transitions économiques avec les acteurs
- Concertation : Faire pour et avec les citoyens
- Communication : Connaître et valoriser les actions

La feuille de route politique 2020-2026, annexée à la présente délibération, est ainsi soumise à l'approbation du Comité Syndical.

Un bilan intermédiaire sera établi à la mi-mandat afin de lui apporter les adaptations nécessaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 33 voix pour, Monsieur Hubert BERTRAND s'abstenant, Monsieur Stéphane VALLI et Madame Muriel BENIER ne prenant pas part au vote,

- **DÉBAT** des propositions effectuées,
- **ADOpte** la feuille de route politique du mandat 2020-2026 ci-annexée à la présente délibération.

V. MOBILITE

POINT N°1 – ADOPTION DU PROJET DE CHARTE MOBILITE - DEMARCHE AOM

A l'issue de la présentation de la charte réalisée par Monsieur le Président, Monsieur Christophe ARMINJON remercie Christian DUPESSEY pour la prise en compte des remarques qu'il avait formulé préalablement notamment sur le transport lacustre. Il est indispensable de prendre en considération le bassin de vie lémanique. La problématique est la même en ce qui concerne l'interSCOT. Tant que le Chablais n'est pas positionné sur cette question de bassin de vie, il ne peut pas procéder à un transfert de compétences.

Monsieur Christian DUPESSEY confirme que la notion de bassin de vie est essentielle. Ces différents bassins de vie doivent être articulés entre eux. La future AOM doit à la fois concilier les avantages de d'un changement d'échelle et la garantie de la proximité. L'idéal serait une AOM transfrontalière mais la loi ne le permet pas encore.

Monsieur Patrice DUNAND indique que l'Agglo du Pays de Gex est favorable au contenu de la charte AOM. Il ajoute que pour la phase opérationnelle il faudra des garanties sur la gouvernance et sur les financements. C'est pourquoi la Charte est selon lui un engagement à travailler à cette question, à construire les modalités d'une AOM du Genevois français, mais pas une décision de transfert.

Monsieur Christian DUPESSEY approuve cette remarque. Il indique que c'est une démarche en plusieurs phases qui a été proposée : Charte politique ; puis Pacte Mobilité (précisant le périmètre de l'AOM, son calendrier de création, les objectifs de développement de l'offre mobilité et son modèle économique) ; puis la phase pré-figuration.

Madame Catherine BRUN remercie le Président et les services du Pôle pour le travail qui a été réalisé. Cette charte répond aux attentes du Pays Bellegardien qui l'a d'ailleurs adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alain LETESSIER explique que l'AOM du Genevois constitue le meilleur périmètre d'intervention. Il est optimiste quant aux suites à venir et partage également la nécessité de travailler sur les questions de gouvernance. Pour lui, il est fondamental que l'AOM du Genevois français constitue un levier pour faire plus ou plus vite. Elle ne doit pas ralentir des initiatives, mais au contraire les rendre possibles.

Monsieur Gabriel DOUBLET indique que la charte fixe les grands principes. Il précise que le but est de répondre aux attentes des habitants. Le « qui assure le service » importe finalement peu, ce qui compte que c'est le service soit rendu, de qualité e

Monsieur François DEVILLE indique que la ville centre de l'agglomération de Thonon se situe en lisière de l'EPCI. Le Chablais ne s'arrête pas au périmètre de Thonon Agglo et les habitants ne comprendront pas des ruptures entre les deux bassins de vie ou intercommunalités.

Monsieur Christian DUPESSEY précise que l'AOM devra aussi être réfléchi sous l'angle de la coopération avec les territoires voisins. Des solutions existent pour conventionner avec les intercommunalités limitrophes.

Les délégués n'ayant plus de remarques à jouter, Monsieur le Président propose de procéder au vote de la présente délibération.

Une offre de mobilité qui a beaucoup progressé depuis 2014

Les mobilités sur le territoire entrent dans une nouvelle ère avec la mise en service du Léman Express, le renforcement de l'offre de transports publics dans tout le Genevois français, la mise en service du tramway Genève-Annemasse, de la Voie Verte du Grand Genève et d'un réseau conséquent de mobilité douce, une offre de services à la mobilité renforcée (transports lacustres, autopartage, covoiturage, P+R, vélostations, géovélo...), et les mises en service à venir des autres tramways et BHNS transfrontaliers.

Les intercommunalités membres du Genevois français ont ainsi fortement renforcé leurs compétences et actions. La Communauté d'agglomération du Pays de Gex et Thonon Agglo sont désormais compétents sur l'entièreté de leur périmètre, la CC du Genevois, le SM4CC et Annemasse Agglo ont accru leur offre de mobilité et la ville de Bellegarde a étendu sa compétence au périmètre de la commune nouvelle Valsershône. Les budgets consacrés aux transports publics et aux services à la mobilité ont ainsi progressé de 60 % entre 2017 et 2020 (passage de 31 millions d'€ par an à près de 50 millions d'euros par an).

Dès 2014, la création d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) unique sur le périmètre du Genevois français (qui compte aujourd'hui 430 000 habitants) a été mise en perspective de ce développement. Le Schéma Métropolitain des Mobilités du Genevois français, adopté en 2017, fixe d'ambitieux objectifs partagés et montre comment activer l'ensemble des leviers à disposition des collectivités pour faire face à l'accroissement attendu du trafic routier lié à la croissance démographique : développement de l'offre de transports publics ; développement des modes actifs (vélo, marche) ; développement des services à la mobilité (autopartage, covoiturage, services numériques) ; développement de l'offre de transport lacustre ; démobilité (télétravail et réseau de Tiers-lieux, etc.).

Il a débouché, en 2018, par la délégation au Pôle métropolitain de la compétence sur les mobilités nouvelles qui l'a conduit à mener des actions en matière de développement des mobilités partagées (autopartage, covoiturage), de plans de mobilités des employeurs, d'intermodalité (étude opérationnelle sur l'exploitation des P+R).

Pour autant les enjeux auxquels font face les collectivités sont toujours plus prégnants.

Le territoire reste marqué par une saturation du système de transports et déplacements qui se traduit au quotidien par une congestion majeure et croissante, avec chaque jour, plus de 15 voitures supplémentaires en circulation. Cette situation entrave le bon fonctionnement du territoire et menace à terme sa capacité à engager sa transformation écologique, à maîtriser son développement et garantir, la qualité du cadre de vie.

Le territoire fait face à une croissance démographique extrêmement dynamique qui est susceptible d'accroître considérablement ces tensions. A l'horizon 2030, 30% de déplacements supplémentaires sont attendus (soit +400 000 déplacements quotidiens dont 200 000 en voiture), ce qui est susceptible de faire progresser encore la congestion, les pressions sur les ressources naturelles, la qualité de l'air et la qualité de vie.

Les impératifs de transition écologique, renforcés avec la crise actuelle nous imposent de changer de modèle de déplacement et suppose un véritable bouleversement du système de transports et de mobilité.

Par conséquent, les élus souhaitent se fixer une nouvelle ambition et passer un cap

Ainsi, les élus font le constat que :

- la coopération nécessite un fort engagement et un travail constant d'impulsion et de coordination;
- les défis que rencontre le territoire appellent à agir plus vite et plus fort au service des habitants et des entreprises.

Aussi, les élus souhaitent étudier une bascule plus ambitieuse pour la constitution d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le territoire du Genevois français au cours du mandat, « l'AOM des Territoires ».

Les élus du Genevois français partagent la conviction que créer une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) constitue une réponse aux défis exceptionnels rencontrés en matière de mobilité sur le territoire :

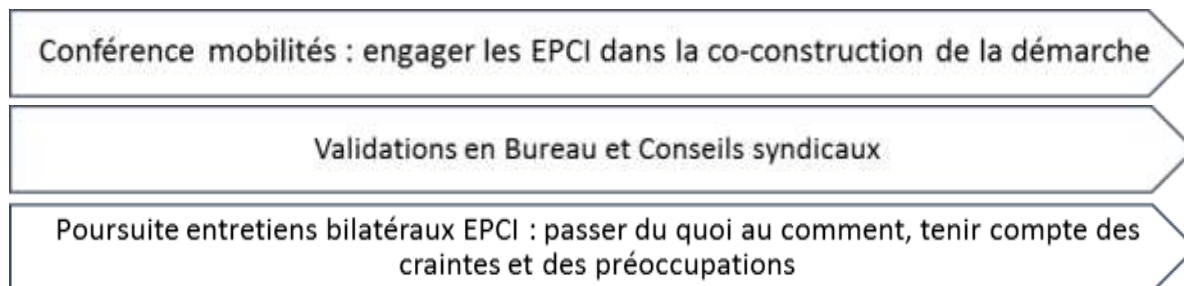
- Le territoire fait face à une conjonction de défis uniques par leurs intensités.
- Pour construire une AOM unique, le territoire du Genevois français constitue l'échelle pertinente pour organiser les mobilités. Cette échelle n'est évidemment pas figée. Les échanges et coopérations à l'échelle transfrontalière (Cantons de Genève, de Vaud et du Valais) et avec les territoires voisins (notamment avec les autres EPCI du Chablais, les CC des 4 Rivières, Vallée Verte, de Cluses Arve et Montagne, de Cruseilles ou encore du Grand Annecy) sont nécessaires et seront pris en compte.
- La future AOM unique dite « des territoires » doit permettre de poursuivre des objectifs partagés.

Aussi, les travaux politiques conduits en 2020 ont permis de fixer les 5 grands engagements de l'AOM unique « des territoires » du Genevois français.

1. Une AOM équilibrée : rechercher les avantages de la centralisation tout en restant adaptée aux EPCI.
2. Une priorité donnée à l'intensification de l'offre de transport public.
3. Un projet mobilité complet visant à apporter des solutions adaptées aux attentes diverses des territoires et des habitants.
4. Une action de l'AOM unique centrée sur les principales missions de la compétence mobilité.
5. Un modèle économique qui s'adapte à la capacité contributive des membres.

Le souhait des élus est désormais de poursuivre et approfondir les travaux en déclinant les principes politiques contenus dans cette Charte dans un Pacte Mobilité adopté à l'automne 2021 qui permettra de lancer une phase de préfiguration qui devra préparer et conduire les processus de modification statutaire et de transfert effectif de la compétence.

- *Pacte politique courant 2021* → déclinaison des grands principes intégrant les feuilles de route politique de chaque EPCI et arrêtant la date prévisionnelle du transfert dans le courant du mandat
- *Préfiguration de l'AOM à partir de 2022* → préparation des modalités de transfert
- *Création de l'AOM durant le mandat* → mise en œuvre



La présente Charte politique est donc un engagement à travailler ensemble face aux défis de la mobilité, grâce à la constitution d'une « AOM des territoires ». Elle ne constitue ni l'acte de création de l'AOM ni une décision d'adhérer à cette AOM. En effet, la présente Charte pose les enjeux de territoire, identifie les défis à relever et propose un cadre à une future AOM des territoires.

La deuxième phase, le Pacte mobilité, qui sera proposé en fin d'année 2021, constituera un engagement vers l'AOM avec l'identification d'un périmètre précis et la définition d'une date de mise en œuvre. Le Pacte mobilité permettra donc de définir la progressivité de la mise en œuvre de l'AOM afin de prendre en compte les volontés opérationnelles des EPCI membres du Pôle métropolitain.

Cette étape permettra enfin d'engager la troisième phase : la préfiguration opérationnelle de l'AOM.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 33 voix pour, Messieurs Stéphane VALLI, Denis MAIRE et Madame Muriel BENIER ne prenant pas part au vote,

- **ADOpte** la Charte politique relative à la création d'une autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) unique à l'échelle du Genevois français, établissant les grands objectifs et principes politiques en vue de « l'AOM des territoires » et ci-annexée à la présente délibération.
-

VI. GRAND GENEVE

POINT N°1 – ACTUALITE TRANSFRONTALIERE

Crise sanitaire

Monsieur le Président revient sur la situation sanitaire qui s'aggrave sur l'ensemble du Département de la Haute-Savoie et dans l'Ain . Pour l'instant la Suisse n'a pas réagi quant aux nouvelles données chiffrées.

Léman express

L'offre complète du Léman Express sera en place le 5 avril 2021 avec 6 trains par jour pour la ligne Annemasse Genève-Coppet.

Rencontre avec le Grand Conseil

Monsieur le Président a rencontré les parlementaires suisses pour un échange global sur le Grand Genève et ces enjeux. Madame Virginie DUBY MULLER était elle aussi présente à cette rencontre. Présente en tant que représentante du Département de l'Ain et invitée à assister au Comité syndical du Pôle métropolitain, elle indique que cet échange a permis d'aborder la question des fonds frontaliers.

POINT N°2 – RETOUR SUR LA REUNION DU BUREAU DU GLCT DU 11 MARS 2021

Monsieur le Président présente les principaux sujets abordés lors de la réunion du Bureau du GLCT du 11 mars 2021.

Ordre du jour du Bureau du 11 mars 2021

1. Projet d'agglomération n°4 (PA4) :

- Retour de la consultation auprès des partenaires : proposition de traitement et validation du plan détaillé – Information
- Avis du Forum d'agglomération intégré au PA4, en présence de Monsieur Denis Bucher, Président de la Commission PA4 du Forum d'agglomération – Information
- Liste des mesures PA4 : préparation de l'adoption définitive – Validation
- Format et lieu de signature du PA4 – Orientation

2. Transition écologique

- **PACTE :**
 - Organisation des workshops de mars 2021 – Information
 - Démarche de Communication "Grand Genève en Transitions" – Information
 - Calendrier de communication et de concertation prévu – Information
- **AETE 2022 :**
 - Organisation du sponsoring – Orientation
 - Organigramme d'équipe projet consolidé – Validation
 - La Nuit est Belle 2021 : présentation de l'évènement du 21 mai 2021 – Information

3. Séminaires 2021 : planning prévisionnel – Orientation

4. Groupes de Travail Thématiques (GTT) du GLCT Grand Genève

- Retour du GTT Aménagement du Territoire du 23 février – Information

5. Divers

- Forum d'agglomération : information sur la procédure de renouvellement
- Information

Préparation de l'adoption du PA4 et arrêt de la liste des mesures PA4

Monsieur Pierre-Jean CRASTES explique qu'en vue de la préparation des prochaines instances du GLCT Grand Genève, le Comité Syndical du 22 avril sera invité à se prononcer sur l'adoption du Projet d'agglomération n°4 (document principal, documents PACA et plan détaillé de la synthèse du PA4) et sur l'arrêt de la liste des mesures du PA4.

Il précise que lors des Assemblées du GLCT Grand Genève du 19 novembre 2020 puis au Bureau du GLCT du 11 mars 2021, la liste des mesures mobilité candidates au PA4 a été pré-validée. Cette liste a été établie progressivement depuis le début de l'élaboration du projet d'agglomération.

Synthèse de l'analyse des mesures PA4 (document provisoire du 25 mars 2021) :

	Nombre total FVG	Dont mesures FR	Coût total	Dont Mesure FR
Mesures A4	22 mesures	4 mesures (18%) + 1 mesure transfrontalière	442 MF	119.3 MF (27%) dont partie FR du TRAM Ferney
Paquet forfaitaire MD A4	20 mesures	7 mesures (35%)	47.5 MF	18.3 MF (18%)
Paquets forfaitaires Gestion trafic et sécurité A4	7 mesures	0	25.4 MF	0
Mesures B4	20 mesures	1 mesure (5%)	347 MF	11 MF (3%)
Paquets forfaitaires B4	12 mesures	0	9 MF	0
TOTAL	81 mesures	12 mesures FR (15%) + 1 mesures TR	878 MF	148.6 MF (17%)

Dans le projet d'agglomération n°4, en matière de mobilité, pour les maîtres d'ouvrage français :

- 5 mesures sont considérées comme éligibles au cofinancement pour la période 2024-2027 (A4) pour un montant total de 119.3 MCHF :
 - o 1 tramway Genève- Annemasse phase 2 (mesure 36-1-11), démarrage dérogatoire en 2023.
 - o 1 tramway transfrontalier - Genève / P47-Ferney-Voltaire (mesure 32-1-7),
 - o 1 pôle d'échange multimodal - PEM Marignier (mesure 15-93),
 - o 1 Bus à Haut Niveau de Service en rabattement sur une gare du Léman Express - Annemasse –Cranves-Sales – Bonne (mesure 36-1-21)
 - o 1 mesure d'accessibilité Gare du Léman Express Thonon-les-Bains (37-12)
- 1 mesure est considérée comme éligible au cofinancement pour la période 2028-2031 (B4) pour un montant de 11 MCHF : Aménagement d'un transport par câble aérien Valsérhône (39-99).
- 7 mesures Modes doux dans le « paquet de mesures modes doux » (rabattement aux gares, connexion entre centralités) pour un montant total de 18.3 MCHF sur la période 2024-2027.

Ainsi, en complément de l'engagement pris par chaque maître d'ouvrage concerné par les mesures annexées, **il sera proposé au Comité Syndical du 22 avril 2021:**

- d'approuver la synthèse du Projet d'agglomération n°4 (principes directeurs)

- d'approuver la liste des mesures proposées par les maîtres d'ouvrage français dans le cadre de la candidature du Grand Genève au fonds d'infrastructure de la Confédération suisse par le biais du Projet d'Agglomération de quatrième génération.

- de prendre acte de l'engagement des maîtres d'ouvrage à réaliser* les mesures « A » et « Ae » à l'horizon de réalisation prévu, à partir du 1^{er} janvier 2024 (sauf dérogation pour les mesures démarrant en 2023) et jusqu'à 2028 sous réserve d'obtention des cofinancements escomptés par ailleurs et de la validation par les différentes instances compétentes des différentes phases de projet (ex : démarches administratives) et de planification financière nécessaires à la réalisation de chacune des opérations.

- de prendre acte de l'engagement des maîtres d'ouvrage à assurer toutes les procédures d'études et de planifications utiles à la mise en œuvre des mesures « B » et « Be » dans les horizons de réalisation prévus.

- d'autoriser le Président du Pôle métropolitain à proposer ces mesures dans le cadre de la candidature du Grand Genève au fonds d'infrastructure de la Confédération suisse par le biais du Projet d'Agglomération de quatrième génération.

* Selon l'accord sur les prestations, par « engager et réaliser, il faut comprendre : déclencher et faire avancer la planification d'une mesure, soumettre pour décision les objets nécessaires à la réalisation de cette mesure aux organismes compétents (décisions en matière de planification et/ou financière), et dans les cas où ces derniers auront pris les décisions, réaliser la mesure ».

VII. POLITIQUES PARTENARIALES ET TRANSITION ECOLOGIQUE

POINT N°1 – PLAN DE RELANCE, PREPARATION DU CPER 2021-2026 ET PREPARATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) : POINT DE SITUATION

Monsieur Pierre-Jean CRASTES indique que dans le cadre de la mise en œuvre des prochains dispositifs et contractualisations de l'Etat, l'objectif est d'opérer une priorisation, en lien avec les services préfectoraux, permettant de cibler au mieux les moyens financiers mobilisables pour les maîtrises d'ouvrages intercommunales et communales.

- o Pour le plan de relance (2021-2022)

Les opérations inscrites au Plan de Relance doivent avoir un dimensionnement suffisant permettant un levier nécessaire à la reprise de l'activité économique à court terme. Elles comportent :

- Une dimension structurante (effort financier conséquent, fort effet pour le territoire)
- Une exécution garantissant la réalisation des travaux avant le 31/12/2022 (dernière facturation avant cette date)
- Opération non co-financée ou ne pouvant faire appel à d'autres dispositifs, appels à projet ou contrats de l'Etat (DSIL, DETR, FNADT..)
- Une faisabilité accélérée par les subsides du Plan de Relance

- o Pour le CPER (2021-2027)

Le calendrier du CPER entame une phase de préparation active. Il s'agit dans un premier temps d'identifier les opérations dans les axes thématiques à l'échelle régionale (Transition Ecologique, ESR, Sport, Culture...) puis de définir les volets territoriaux, qui seront rédigés d'ici à l'automne 2021 : départements, métropoles, convention de coopération métropolitaine (à l'image du Genevois français). Les opérations se positionnent à partir des éléments suivants :

- Un caractère structurant (effort financier conséquent, fort effet d'entraînement pour le territoire)
- Une réalisation sur la période 2021-2027
- Aucun autre soutien financier de l'Etat (DSIL, DETR, Appel à projets...)

o Pour le CRTE

D'ici le 30 juin 2021, le contrat sera signé en proposant un diagnostic, un projet de territoire et une visibilité sur les contractualisations/opérations. Cette liste sera non définitive et sera actualisée chaque année dans le cadre de la gouvernance du contrat.

Il rappelle le déroulement de la phase de concertation avec les territoires.

CPER (2021-2027)

- Réunion d'ici fin mars à l'initiative de Monsieur le Préfet de Région et de Monsieur le Président de Région avec les Président(e)s de Départements et les métropoles
- Réunion en avril des EPCI et des Conseil départementaux (à l'échelle de chaque département co-animation du Préfet de département et d'un élu régional désigné)
- Enjeu de mise en évidences des axes stratégiques pour le Genevois français pour la future convention territoriale du Genevois français

CRTE

- Concertation avec les services de l'Etat fin mars/avril
- Diagnostic/projets de territoire à formaliser d'ici le 30/06
- Protocole d'accompagnement financier annualisé

POINT N°2 – FONDATION USMB : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DU POLE METROPOLITAIN EN VUE DE LA CREATION DE LA FONDATION UNIVERSITE SAVOIE MONT-BLANC

Monsieur Christian DUPESSEY, Président, indique qu'il s'agit d'une délibération d'ordre administratif, la décision d'adhésion à la Fondation Université Savoie Mont-Blanc ayant été prise en février 2020. Néanmoins, il s'agit d'une délibération importante. Elle marque notre volonté de développer avec l'Université Savoie Mont-Blanc et les entreprises du Genevois français, une offre de formation, un réseau de recherche et d'innovation adapté aux enjeux de notre territoire et au besoin de notre tissu économique.

Vu la délibération n° CS2020-09 du 21 février 2020 approuvant l'intégration du Pôle métropolitain du Genevois français parmi les membres fondateurs de la Fondation Partenariale Abrisante de l'Université Savoie Mont-Blanc et validant au travers d'une convention, le partenariat financier au titre du Plan d'Actions Pluriannuel de la Fondation Partenariale Abrisante de l'Université Savoie Mont-Blanc, s'élevant à 107 000 € pour 5 ans, soit 21 400 € au titre de l'année 2020 ;

Vu la signature de l'acte d'engagement du Pôle métropolitain du Genevois français dans la Fondation Partenariale de l'Université Savoie Mont-Blanc en date du 15 janvier 2021 ;

Vu le Budget Primitif (BP) 2021 du Pôle métropolitain,

Il convient désormais de préciser les modalités de versement comme suit :

- Un versement unique de 107 000 € sur appel de fonds de la Fondation partenariale de l'Université Savoie Mont-Blanc au lieu de cinq versements annualisés de 21 400 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 30 voix pour, Messieurs Stéphane VALLI, et Daniel RAPHOZ, Mesdames Catherine BRUN et Muriel BENIER, Madame Catherine BRUN pour les pouvoirs de Messieurs Christophe MAYET et Benjamin VIBERT ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** les modalités de versement précisées ci-avant ;
- **AUTORISE** le Président à signer des pièces liées à cette opération.

VIII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

POINT N°1 – ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE ET DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT 2021 AVEC INNOVALES

Le présent projet de délibération est présenté par Monsieur Marin GAILLARD, Vice-président en charge du développement économique.

Le Pôle métropolitain du Genevois français, a initié une politique de développement économique à l'échelle du Genevois français depuis novembre 2013. Il s'agit de construire un territoire durable, inclusif et compétitif dans le Grand Genève et en Auvergne - Rhône-Alpes, impliquant les acteurs économiques privés et publics concernés.

Cette stratégie a révélé un enjeu de développement économique fort pour ce territoire qui souhaite développer une économie inclusive et ouverte au plus grand nombre en partenariat avec les clusters, pôles de compétitivités performants, et agences économiques de proximité afin de maintenir un équilibre social global sur son territoire. Le soutien à l'innovation sociale, à l'Economie Sociale et Solidaire et à l'entrepreneuriat sociétal font partie de la stratégie de développement économique du Pôle métropolitain. Les enjeux, à l'échelle du Genevois français, résident dans la faculté à fédérer et animer les forces vives de l'ESS afin de constituer un effet levier générateur de croissance économique et d'emplois durables et d'autre part, d'accompagner les entreprises existantes sur les sujets d'innovation sociale ou entrepreneurs sur le volet juridique de l'ESS.

En parallèle, considérant que le Genevois français connaît un rythme et un volume de production annuelle de logements exceptionnels en Auvergne-Rhône-Alpes avec près de 3 900 logements neufs par an depuis 10 ans. Si l'on prend en compte les enjeux de rénovation du parc ancien (30% à 40% du parc à rénover), mais aussi de l'économie circulaire (70% des déchets proviennent du BTP), le marché de l'habitat durable, des écomatériaux, de l'écorénovation, de l'économie circulaire et des nouvelles énergies dédiés à l'habitat, est particulièrement porteur et dynamique sur notre territoire. Aujourd'hui, 12% des actifs du Genevois français travaillent dans ce secteur. L'ambition est de faire du Genevois français un territoire d'incubations de services, d'innovations et d'expérimentations appliquées à l'habitat durable et aux énergies renouvelables et à l'économie circulaire, lui permettant par la même occasion d'atteindre ses objectifs en matière de transition énergétique dans le cadre de la démarche de Territoire à Energie POSitive (TEPOS).

La convention triennale 2019-2021 signée entre le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) InnoVales et le Pôle métropolitain du Genevois français, a pour objectif d'accélérer l'émergence, la consolidation et l'essaimage de projets soutenant la transition écologique et solidaire sur le territoire.

La feuille de route proposée s'organise autour de deux axes :

- AXE 1 – Développer l'entrepreneuriat innovant et l'innovation sociale au profit dans les différentes filières de la Transition écologique (Habitat durable, mobilité durable, circuits courts alimentaires, Economie Circulaire...).
- AXE 2 - Favoriser la transition énergétique, écologique, circulaire et solidaire sur le Genevois français auprès des citoyens collectivités locales et des entreprises.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 29 voix pour, Messieurs Stéphane VALLI, Denis MAIRE et Daniel RAPHOZ, Mesdames Catherine BRUN et Muriel BENIER, Madame Catherine BRUN pour les pouvoirs de Messieurs Christophe MAYET et Benjamin VIBERT ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat, annexé à la présente délibération, avec l'association InnoVales, pour la réalisation de la feuille de route 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 82 200 € à l'association InnoVales pour l'année 2021 selon les modalités fixées dans la convention cadre 2019-2021 et dans la convention de partenariat et d'objectifs pour la réalisation de la feuille de route 2021 ci-annexée ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

IX. DIVERS

La séance est levée à 14h15